

## PROJET COLLECTIF CMPP

### APPEL A PROPOSITIONS «LES REFERENTS CLINIQUES EN CMPP»

Proposition à adresser **impérativement par courrier électronique**  
**et** (un seul exemplaire) **par courrier postal** à :

Linda CAZANOVE  
Responsable du Pôle Ingénierie de Formation  
UNIFAF Grand Est (Délégation Alsace)  
19 Avenue de l'Europe  
67300 Schiltigheim

[linda.cazanove@unifaf.fr](mailto:linda.cazanove@unifaf.fr)

**Date limite de réception des propositions : 08 juin 2019**

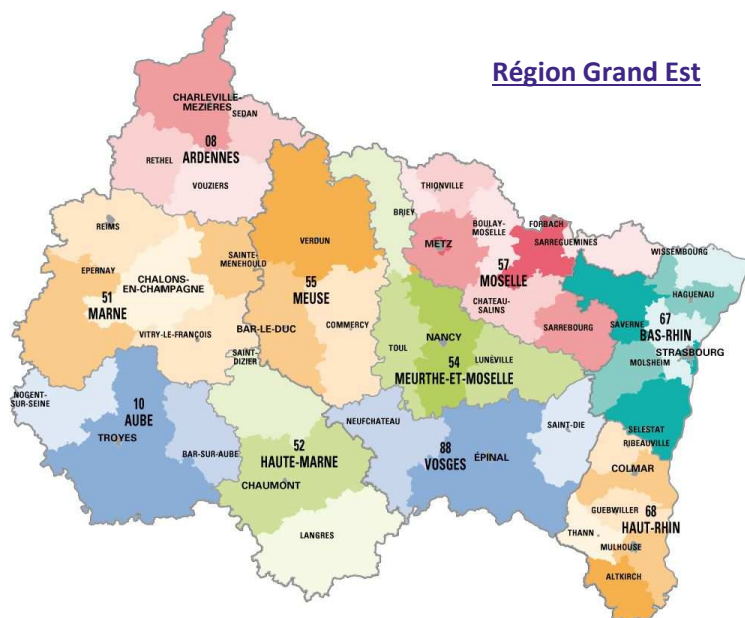
## I- Commanditaire

Depuis le 1er avril 2019, Unifaf est devenu l'opérateur de compétences OPCO SANTE. Implanté au niveau national, UNIFAF est représenté dans chaque région. Les délégations, d'une part, analysent et évaluent les besoins en formation à partir des spécificités locales et des paramètres propres à la branche professionnelle et, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés.

Quelques chiffres-clés d'Unifaf Grand Est (2017):

- 1870 établissements adhérents
- 71 000 salariés
- 44 678 départs en formation

Le secteur du handicap représente 36% des effectifs de la branche dans le Grand Est, suivi par le secteur des personnes âgées (21%) et celui du sanitaire (21%), du social et de la protection de l'enfance (18%) et 4% (autres).



Pour plus d'informations, consulter notre enquête emploi 2017:

<https://enquete-emploi.unifaf.fr/>

## 2- Contexte

Ce projet de formation est initié par trois établissements CMPP (Centre médico-psychopédagogique), celui de Mulhouse, de Metz et de Nancy.

Ces établissements interviennent dans la prise en charge du diagnostic et du traitement des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement et plus généralement des enfants présentant des troubles du neuro-développement susceptibles d'une thérapeutique médicale et de divers rééducations sous autorité médicale.

La mise en œuvre du traitement est assurée par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.

Leur objectif étant la réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. La famille est également impliquée dans le bon déroulement du traitement en recevant toutes les indications nécessaires.

L'organisation actuelle gagnera en efficience avec la mise en place d'un tiers régulateur dont la fonction sera d'être « l'interlocuteur privilégié » qui organise, structure, fait le lien dans un cadre défini en tenant compte du statut, du rôle et de la fonction de chacun. Son rôle principal consistera à prendre en charge « individuellement » l'enfant accompagné et sa famille et s'assurera du suivi du traitement et de l'accompagnement; « une personne centrale autour de laquelle la dynamique des échanges s'ordonne », et deviendra le « **référent clinique** ».

### 3- Objectifs de la formation

Cette formation-action doit permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux du travail pluridisciplinaire et décloisonné : dans la qualité de l'accompagnement de l'usager, dans l'organisation de l'établissement, les exigences du secteur et les relations entre les professionnels et avec les familles.
  - Situer les intérêts de l'interlocuteur privilégié
  - Donner du sens et s'emparer du rôle de référent unique.
  - En identifier les implications : quelles articulations avec collègues, les partenaires, les familles... ?
- Concevoir les modalités de mise en place et de fonctionnement du référent clinique. A savoir que le médecin reste le référent prescripteur initial.
  - A quel moment, le référent clinique est mis en place ? pour quelle situation ? qui le désigne ... ?
- Penser les évolutions et améliorations nécessaires dans la mise en place de référents cliniques pour une meilleure qualité de prise en charge et d'accompagnement.
- Savoir se positionner dans l'équipe en tant que référent clinique et savoir aussi passer le relais lorsque la situation le nécessite.
- Travailler sur la communication à avoir (en interne et en externe). **La communication étant ici un élément central de la formation.**
  - En tant que référent, oser la parole au nom de sa structure et des collègues.
  - Travailler en équipe pour produire des écrits communs.

Cette formation inter-établissements permettra également la capitalisation de multiples expériences différentes de travail, entendre les interrogations, échanger sur les savoirs faire et savoir être. Ce travail en commun permettra la mise en place de nouvelles pratiques et postures professionnelles.

Il est souhaité une formation « pratico-pratique » avec des outils et livrables à adapter mais facilement réutilisables dans les établissements.

### 4- Public cible

Soixante professionnels des CMPP composés de médecins, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, grapho-thérapeutes, ergothérapeutes, éducateurs, assistants de service social, psychopédagogues et du personnel administratif.

## 5- Pré-requis

---

Aucun

## 6- Contenu

---

Le contenu est laissé à l'appréciation de l'organisme de formation en fonction des objectifs de la formation énoncés ci-dessus.

## 7- Approche pédagogique

---

Il est essentiel que les intervenants possèdent une grande connaissance du secteur SSMS et aient une expérience des problématiques en lien avec les référents dans notre secteur.

L'action envisagée visant la professionnalisation des acteurs, la capitalisation de pratiques et d'expériences, les regroupements pourraient être étalés dans le temps pour permettre l'accompagnement du projet qui vise l'évolution des pratiques.

L'action doit être très pratique et interactive, devra alterner apports théoriques et exercices d'analyse de situations. Les cas pratiques utilisés devront provenir des participants.

Il sera apprécié que **les organismes de formation intègrent, dans leur proposition, les nouvelles modalités pédagogiques issues de la réforme.**

Toute suggestion sera la bienvenue.

## 8- Evaluation

---

A la fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra à UNIFAF les feuilles d'émergence et à chaque stagiaire les attestations de stage.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera également demandé.

L'organisme de formation sera également mis à contribution pour évaluer la formation à l'issue de celle-ci (à chaud) et 6 mois après la fin du parcours (à froid).

En fonction de ses disponibilités, UNIFAF peut participer à l'ouverture et au bilan du parcours, en présence des stagiaires.

## 9- Nombre de sessions, dates & durée

---

- Nombre de sessions : 4 sessions.
- Dates : Le prestataire proposera des dates en évitant les périodes de vacances scolaires, les dates trop proches de ponts et les mercredis. La formation devra se dérouler **entre septembre et décembre 2019**. Une validation par les établissements sera nécessaire.
- Durée : 2 à 3 jours (2+1). Les journées seront de 7 heures.
- Lieux : **2** groupes à Mulhouse, **1** groupe à Metz et **1** groupe à Nancy. Un groupe comptera idéalement 15 participants.

## 10- Déroulement et organisation

---

Le prestataire :

- recherchera les salles de formation en privilégiant l'accueil dans ses locaux s'ils le permettent,
- aura en charge la logistique d'accueil (PC, vidéoprojecteur, pause),
- assurera l'organisation de la restauration des stagiaires et avancera les frais de déjeuner pour les stagiaires à hauteur de 20 € / repas maximum (refacturation à UNIFAF sur présentation de justificatifs).
- convoquera les stagiaires selon les modalités et modèles de documents fournis par UNIFAF,
- établira les feuilles d'émargement
- aura en charge l'évaluation de la formation par les stagiaires

A la fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra à UNIFAF les feuilles d'émargement, les attestations de stage et le bilan rédigé par le formateur.

## 11- Condition particulière

---

La formation est susceptible d'être déployée dans une autre délégation régionale d'UNIFAF, ou par un établissement adhérent à Unifaf, aux mêmes conditions financières (excepté les frais de déplacement et d'hébergement), sans qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres soit nécessaire.

## 12- Transmission des propositions de formation

---

Pour faciliter le traitement des réponses, les propositions devront être **impérativement adressées par email** avec la mention « Projet collectif CMPP – Référent clinique - nom de l'OF » en objet du mail (merci de veiller à respecter cette demande).

Les annexes devront être regroupées et figurer dans un document à part.

Un exemplaire non relié devra également être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

Unifaf Grand Est

Linda CAZANOVE

Espace Européen de l'Entreprise - 19 Avenue de l'Europe - 67300 Schiltigheim

Par courrier électronique : [linda.cazanove@unifaf.fr](mailto:linda.cazanove@unifaf.fr)

Les propositions devront IMPÉRATIVEMENT comporter les informations suivantes :

- La présentation de l'organisme de formation – (1 page max.)
- Une proposition détaillée par journée du contenu de formation en adéquation avec les objectifs évoqués ci-dessus – (1 page max.)
- La démarche et les moyens pédagogiques préconisés – (4 pages max.)
- Le dispositif d'évaluation prévu – (1 à 2 pages max.)
- L'identité, le profil et l'expérience de l'intervenant pressenti pour la réalisation de la formation (CV précis et détaillés). 1 profil de préférence voir 2 (la co-animation en binôme est toujours possible) – (1 page par CV)
- L'expérience et les références de l'organisme sur ce type d'intervention – (1 page max.)

- Les caractéristiques des supports pédagogiques (voir précisions dans « approche pédagogique »)
- Le nom et la qualité de la personne responsable du projet
- Le numéro de SIRET et le numéro de déclaration d'activité
- Les dates envisagées
- Une fiche récapitulative (contexte/objectifs/public/durée/contenu synthétique/contact OF)
- Une proposition de coût de formation (forfait journée / groupe TTC), comprenant le coût pédagogique, les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, le coût des supports pédagogiques, les frais de gestion administrative.

**Format demandé (non recevable si non respecté) :** modèle disponible si besoin

coût pédagogique	euros TTC
frais de déplacement et d'hébergement des intervenants	euros TTC
coût des supports pédagogiques	euros TTC
frais de gestion administrative	euros TTC
<b>TOTAL</b>	<b>euros TTC</b>
Frais de salle si non compris	euros TTC

### 13- Critères de sélection des candidatures

- ➔ Conformité administrative - **Eliminatoire**
- ➔ Conformité du contenu pédagogique (compréhension générale de la demande, cohérence entre objectifs et contenus, présentation détaillée et séquencée du programme, adéquation des méthodes et techniques pédagogiques aux objectifs, caractère innovant, durée/rythme, modalités d'évaluation) **40 %**
- ➔ Expertise intervenants et Organisme de formation (expertise sur du prestataire sur la thématique, connaissance du secteur du ou des intervenant(s), expérience pédagogique du formateur sur la thématique, expérience pédagogique du formateur avec le public ciblé) **30 %**
- ➔ Organisation de la formation (couverture territoriale Grand Est, respect des lieux, respect du calendrier, moyens logistiques dédiés) **15 %**
- ➔ Coût (coût pédagogique, frais de déplacements, prix dégressif,...) **15 %**



A noter :

**1- Nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée, afin que nous puissions examiner votre projet dans les meilleures conditions.**

Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'enrichir de tout document qu'il vous semble utile de porter à notre connaissance.

**2- Datadock :** Référencement obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur la plate-forme Data-dock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr))

Pour tout renseignement complémentaire :

[Linda.cazanove@unifaf.fr](mailto:Linda.cazanove@unifaf.fr)

**Date limite de réponse : 08/06/2019**